

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022**

**DELIBERATION N°2022.00164**

**SOUTIEN A NOVEKA ! - AVENANT N°1 (ANNEE 2022) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220414-D20220016410

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

**Pouvoirs :**

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,  
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022**

### **SOUTIEN A NOVEKA ! - AVENANT N°1 (ANNEE 2022) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

L'innovation est l'un des piliers du développement de Saint-Etienne Métropole. Cette volonté repose sur le renforcement de secteurs, d'ores et déjà, phares du tissu économique, académique, et industriel local (manufacturing, santé) mais également sur l'émergence de secteurs d'excellence, notamment dans des logiques de fertilisations croisées transversales comme c'est le cas pour le numérique et le design.

L'industrie de santé stricto sensu représente, sur le territoire métropolitain, un effectif de plus de 3 000 personnes avec une prédominance des technologies médicales et dispositifs médicaux mais aussi l'émergence plus récente des activités liées au sport-santé et à la recherche qui prennent une part grandissante. Il est également à relever qu'une proportion sans doute non négligeable des industries manufacturières du territoire (non comptabilisées dans ces statistiques) a, parmi leurs débouchés, le marché de la santé.

Le poids économique, industriel, scientifique, académique et, évidemment sanitaire, de cette filière est donc conséquent avec un potentiel de développement important et qui s'appuie sur des fondamentaux à consolider.

#### **I. NOVEKA !**

Novéka ! (ex Pôle des Technologies Médicales) se positionne comme le partenaire de proximité de tous les acteurs Santé du territoire stéphanois (industriels, startups, chercheurs, professionnels de santé, etc.).

Novéka ! a pour vocation de stimuler l'innovation et le développement des entreprises du bassin stéphanois et au-delà en région Auvergne Rhône-Alpes. En privilégiant une approche multidisciplinaire intégrant les sciences humaines et sociales, le design et les technologies du numérique comme leviers d'innovation, Novéka ! souhaite contribuer au développement de la filière des dispositifs de santé en s'appuyant sur un tissu industriel fort (textile médical, orthopédie, ...) et des acteurs uniques sur le territoire en matière de design, recherche et formation (Cité du Design, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Manutech USD, Gérontopôle AURA, Institut Présage de l'Université Jean Monnet, Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale, Centre Technique des Industries Mécaniques ...).

En 2021, Novéka ! a noué un partenariat stratégique inédit sur le territoire régional avec la Société d'accélération et de transfert de technologie (SATT) PULSALYS et le Pôle de Compétitivité mondial Lyonbiopôle.

L'objectif principal de ce partenariat se décline sur 3 axes :

- permettre aux adhérents de Novéka ! de bénéficier des compétences et des ressources de Lyonbiopôle et inversement,
- porter, de manière croisée, la compétence santé de l'écosystème régional pour accroître sa visibilité au-delà du territoire d'Auvergne Rhône-Alpes,

- faire émerger un projet structurant Novéka/Lyonbiopôle/PULSALYS qui mobilise les acteurs régionaux et mettent en avant leurs forces.

En 2022, une action phare issue de ce partenariat sera le co-pilotage de la présence des entreprises des Medtechs de la Région à Medica Düsseldorf, le salon international de référence des acteurs du dispositif médical.

De manière globale, Novéka ! articule ses actions autour de 6 domaines d'expertise :

- l'accès au marché,
- la stratégie réglementaire,
- l'ingénierie de projets innovants,
- la pré-industrialisation,
- le financement,
- la digitalisation de la santé.

A ce titre, Novéka ! est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé / prévention » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

## **II. Axes stratégiques de Novéka !**

La feuille de route de Novéka ! est structurée autour de 3 axes stratégiques qui sont :

- L'animation de l'écosystème local de santé soit :
  - L'organisation d'événements de réseaux, de partage d'informations et de convivialité (petits déjeuners mensuels avec un cycle en cours dédié au financement des entreprises, des visites d'entreprises et de partenaires tous les deux mois, un événement annuel convivial) ;
  - La participation à des manifestations d'envergure telle la Biennale Internationale Design ;
  - Des formats dédiés pour les adhérents (ateliers de sensibilisation sur des sujets portés par des membres de Novéka, développement en cours d'une plateforme extranet avec un espace « adhérents », structuration de l'offre de services de Novéka).
- L'innovation des entreprises de santé du territoire soit :
  - La démarche MED5P (Personnalisation, Parcours de soin, Proximité, Partage et Prévention) développée par Novéka et qui se déroule en 4 phases, démarrant de l'identification de besoin en santé (phase 1) au développement de projet visant concevoir et mettre sur le marché des nouveaux produits de santé (phase 4). Cette démarche s'articule notamment autour d'une conférence annuelle (consacrée à « Intelligence Artificielle et Santé » en 2021) et d'ateliers avec des experts et différents types d'acteurs de terrain (chercheurs, entreprises, professionnels de santé, usagers) ;
  - Le développement d'une grille de diagnostic « à 360° » des projets innovants en santé (basée sur l'évaluation US CIMIT) qui permet d'évaluer un projet sur 4 dimensions : technique, réglementaire, business, clinique (+ 2 dimensions supplémentaires pour les startups : équipe et finance) ;
  - L'identification de thèmes transversaux et partenariaux : cancérologie (avec le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes), bien vieillir (avec le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes), la prévention (avec l'Institut PRESAGE), l'aidance (avec l'association DANAECARE), le parcours de soins, la maladie mentale,...
  - Des focus sur des axes d'innovation structurants en matière de fertilisations croisées entre santé et numérique, design et manufacturing (IA et Santé,

Photonique et Santé, design, usage et expérimentation, traçabilité des dispositifs médicaux par laser, smart textiles de santé,...).

- Le développement des entreprises de santé du territoire, soit :
  - L'accompagnement :
    - A l'international (co-organisation de la présence régionale au salon de référence Medica Düsseldorf avec des enjeux de recrutement de sociétés susceptibles d'être intéressées et d'animation avant, pendant et après l'événement) ;
    - Sur le plan de la réglementation et des normes (avec l'animation d'un cercle réglementaire et le développement d'une offre de services spécifique) ;
    - En matière de montée en compétences avec l'organisation de formations mutualisées.
  - La mise en relation avec des têtes de réseaux (CHU, SNITEM : syndicat national de l'industrie des technologies médicales, pôles de compétitivité,...)
  - La prospection de nouveaux adhérents avec le développement du principe d'adhésions croisées avec les partenaires pour éviter aux entreprises de multiplier les adhésions et les cotisations correspondantes.

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 08 juillet 2021, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal avec Novéka ! dans le cadre de son plan de développement 2021-2023 ainsi que les financements correspondants. Au titre de ce partenariat et du plan de développement 2021-2023, de manière identique à 2021, Novéka ! sollicite une subvention de 150 000 € auprès de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2022.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **attribue à Novéka ! une subvention de 150 000 € pour l'exercice 2022 au titre de son plan de développement 2021-2023 ;**
- **approuve le projet d'avenant n°1 pour l'année 2022 à la convention triennale 2021-2023 entre Saint-Etienne Métropole et Novéka ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte : Dest. 65, INUM SUFLI « Section de fonctionnement ».**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU